



COMMUNE DE ST JEAN D'ARVES

La Tour

73530 St Jean d'Arves

- Savoie -

Tél.: 04.79.59.72.64

Fax: 04.79.59.75.53

mairie@saintjeandarves.fr

Commune de St Jean d'Arves

Liste des délibérations de la Réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Le 12 décembre deux mille vingt-deux, à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de St Jean d'Arves, sous la présidence de Madame HUSTACHE Christiane.

Membres présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, CHARPIN Frédéric, ARLAUD Laetitia.

Membre absent : DURAZ Sébastien (procuration CHARPIN Frédéric).

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Convocation : 5 décembre 2022

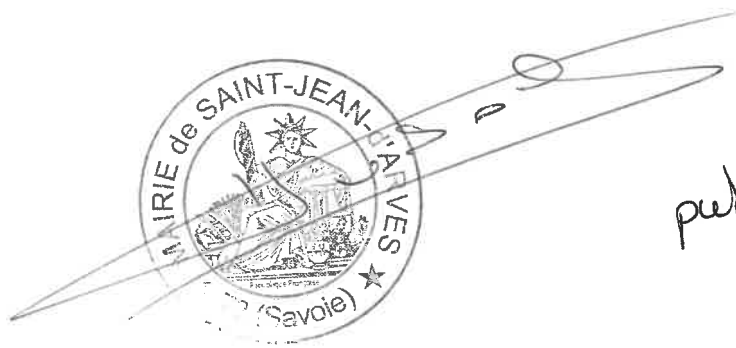
Délibérations	Décisions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :	Vote	Numéro
Approbation du tarif SDIS pour les secours sur pistes.	- Approuve le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 330 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 211 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves), tarifs applicables jusqu'au 31 Décembre 2022. - Approuve le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 338 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 216 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves), tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023. - Dit que ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Jean d'Arves. - Dit que ces montants seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal). - Rappelle que l'intervention du SDIS sur ces évacuations ne concernera que les transports de	Unanimité Votants : 9	N°105.2022

	blessés suite à secours sur pistes. - Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.		
Approbation des tarifs secours primaires.	Approuve les nouveaux tarifs qui sont applicables pour l'hiver 2022/2023 : Prix forfaitaire par jour : 623.47 € HT Transports vers CH St Jean : 235.08 € HT Transports vers CH Chambéry : 459.93 € HT Transports vers Médipôle : 419.05 € HT Transports vers CHU Grenoble : 511.04 € HT Transports vers clinique Aix les Bains : 500.82 € HT Transports vers le CH Albertville : 419.05 € HT	Unanimité Votants : 9	N°109.2022
Approbation de la convention relative aux secours hélicoptérés – SAF Hélicoptères.	- Autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. - Etablit que les tarifs pour l'année 2022-2023 seront de 82.59 € la minute TTC. - Autorise Madame le Maire à signer la convention.	Unanimité Votants : 9	N°106.2022
Tarifs frais de secours de la SATVAC pour la saison 2022/2023.	- Décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants-droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. - Approuve les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2022/2023. - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire. - Rappelle que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droits. - Que les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2022/2023 sont les suivants : * Transports sanitaires primaires (bas des pistes au cabinet médical de St Sorlin d'Arves) : 170.00 €. Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires. * Secours sur pistes : * 1^{ère} catégorie : (accompagnement / front de neige) : 84.00 € * 2^{ème} catégorie (zone rapprochée) * 3^{ème} catégorie (zone éloignée) * 4^{ème} catégorie (hors-piste) * 5^{ème} catégorie : (frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants) : - Coût horaire pisteur secouriste 85.00 €. - Coût horaire engin de damage (chauffeur compris) 400.00 €. - Coût horaire motoneige (chauffeur compris) 72.00 €. - Coût horaire véhicule 4x4 (chauffeur compris) 58.00 €.	Unanimité Votants : 9	N°107.2022

	* En cas de secours sur la piste de raquette de l'Ouillon 664.00 €. * En cas de secours sur la piste de raquette de St Jean d'Arves 664.00 €. Valide les dates d'ouvertures et de fermeture du domaine skiable à savoir : Ouverture : samedi 17 décembre 2022 Fermeture : vendredi 14 avril 2023.	Unanimité Votants : 9	N°110.2022
Proposition technique et financière de la société BURGEAP pour la retenue collinaire, pour la saison 2022/2023.	Approuve, la proposition de la société BURGEAP à St Martin d'Hères pour effectuer cette surveillance. Le montant de cette mission de surveillance et de vérification des données d'exploitation s'élève à un montant annuel de 28 674.12 € HT soit 34 408.94 € TTC. Ce montant sera payé à hauteur de 40% pour St Jean d'Arves et à 60% pour Villarembert.	Unanimité Votants : 9	N°108.2022
Décision modificative n°1 de la commune.	- Approuve la décision modificative n°1 de la commune : D 67444 = + 20 000 € D 6411 = + 20 000 € La commune de Saint Jean d'Arves, ayant approuvé la délibération 014-2022 du SIVU T de l'Ouillon, accepte de transférer à titre unique, un montant de 20 000,00 Euros à son Office de Tourisme au titre de ses frais de fonctionnement du premier mois de l'année 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette somme de 20 000 € à l'Office de Tourisme par le biais du SIVU.	Unanimité Votants : 9	N°112.2022
Droits de préemption sur les DIA reçues en commune pour l'oule verte.	Madame le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée A 2102 au lieu-dit « La Grange ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de faire valoir le droit de préemption sur cette vente. La commune de Saint Jean d'Arves décide d'utiliser son droit de préemption sur la vente de l'annexe du centre de vacances de l'Oule verte au lieu-dit la Chal, 73530 Saint Jean d'Arves, parcelle 2102, section A. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à ce dossier. Décide de ne pas préempter la DIA sur le bâtiment du bas et les parcelles attenantes.	Unanimité Votants : 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention	N°111.2022
Modification des statuts de la 3CMA – Compétence eau.	- Approuve le projet de modification de statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan tel que proposé et le projet de statuts modifié.	Unanimité Votants : 9	N°114.2022

	- Autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir		
Avenant n°3 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et domaine skiable de St Jean d'Arves.	- Approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et domaine skiable de St Jean d'Arves et la SATVAC. - Autorise Madame HUSTACHE Christiane, Maire de la commune de St Jean d'Arves à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à ce dossier.	Unanimité Votants : 9	N°113.2022
Indemnités de travail des dimanches et jours fériés pour le cinéma et la halte-garderie.	- Décide l'instauration de l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés selon les modalités prévues. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt, à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. - D'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés dans les conditions indiquées ci-dessus. (Filière médico – sociale).	Unanimité Votants : 9	N°115.2022
Délibération autorisant Madame le Maire à défendre la commune dans l'affaire commune de St Jean d'Arves / Mr Zuccarelli. Me Candice Philippe est l'avocate de la commune.	- Autorise Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire et approuve le choix Me PHILIPPE de la SELARL PUBLICIMES AVOCATS, 5 avenue du Pré Félin, 74940 Annecy le Vieux pour représenter la commune de St Jean d'Arves.	Unanimité Votants : 9	N°116.2022
		Unanimité Votants : 9	N°118.2022

A St Jean d'Arves, le 18 janvier 2023.
HUSTACHE Christiane
Maire de St Jean d'Arves



publié et affiché le 23/01/2023